



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 octobre 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 323<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 20 août 2010, à 10 h 30

*Président* : M. Badji ..... (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport de la Réunion sur la question de la Palestine organisée par l'ONU  
pour la région de l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2010

Evolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits  
nouveaux intervenus dans le processus politique

Demande de la République bolivarienne du Venezuela de devenir membre du  
Comité

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité

Autres questions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

10-49076X (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 10 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapport de la Réunion sur la question de la Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2010**

2. **M. Tanin** (Afghanistan) a indiqué que la Réunion sur la question de la Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2010 sur le thème « Renforcer l'appui des États africains à une solution juste et durable de la question de Jérusalem », a bénéficié d'une bonne couverture médiatique et de nombreux représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'entités des Nations Unies et d'organisations de la société civile y ont participé. Le Comité était représenté par M. Oumar Daou (Mali), M. Riyadh Mansour (Palestine) et M. Tanin lui-même, Vice-Président du Comité et Chef de délégation

3. La réunion a été ouverte par M. Taïb Fassi Fihri, Ministre des affaires étrangères du Maroc. M. Bader al-Dafa, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a lu une déclaration au nom du Secrétaire général. La Palestine était représentée par M. Ahmed Qurei du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Deux membres du Parlement israélien (un du Parti travailliste, et un autre du Parti Kadima), ainsi que cinq citoyens palestiniens et 17 experts, ont présenté des exposés

4. Il a été souligné que la situation de Jérusalem demeurerait, dans toutes les négociations de paix israélo-palestiniennes à venir, l'une des principales questions liées au statut final. Les participants à la réunion ont exprimé leur vive préoccupation quant aux pratiques illégales d'Israël visant à altérer le statut et la situation démographique de Jérusalem-Est. Ils ont souligné que cette annexion n'a jamais été reconnue par la communauté internationale et rappelé que de telles actions unilatérales constituaient une violation du droit international et un obstacle aux initiatives prises en vue de la reprise de négociations constructives.

5. Soulignant l'importance historique, culturelle et religieuse que revêt Jérusalem en tant que ville sainte, les participants ont exprimé leur inquiétude face à la poursuite des excavations dans le quartier al-Haram al-Charif de Jérusalem-Est et alentour et demandé que cessent tous les actes de provocation et d'incitation à la

violence. Il ont insisté sur le fait que le règlement du conflit ne peut être fondé que sur l'existence de deux États, y compris une solution négociée de la question de Jérusalem, en tenant compte des préoccupations des deux parties et en garantissant l'accès aux lieux saints de la ville aux adeptes de toutes les religions.

6. Les participants à la réunion se sont félicités du rôle constructif joué par Sa Majesté le Roi et le Gouvernement du Maroc, ainsi que par les pays africains et la société civile, dans la recherche d'une solution. Les Palestiniens et leurs sympathisants devraient mettre à profit l'expérience des pays africains dans leur lutte pour la décolonisation, l'indépendance et la souveraineté. Les gouvernements africains ont été instamment priés de poursuivre leurs efforts visant à mobiliser un appui en faveur du peuple palestinien dans le cadre de mécanismes internationaux tels que les Nations Unies, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés.

7. La délégation du Comité a rencontré les Présidents des deux chambres du Parlement. Les membres de la délégation ont souligné l'importance de la coopération avec les parlementaires et les organisations qui les chapeautent et ont reçu des assurances quant à l'appui du Parlement aux travaux du Comité et à la coopération avec ce dernier. Enfin, la Division des droits des Palestiniens a mis à point un questionnaire destiné à évaluer les travaux de telles réunions afin d'en renforcer les aspects de fond. Une version préliminaire de ce questionnaire a été testée lors de la réunion de Rabat.

8. **M. Loulichki** (Maroc) a réaffirmé l'attachement de son pays à la création d'un État palestinien indépendant et viable ayant Al Quds comme capitale.

9. *Le Comité a pris note du rapport du Vice-Président concernant la Réunion sur la question de la Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique.*

### **Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité**

10. S'exprimant au nom du Comité, **le Président** a présenté ses condoléances à la délégation maltaise à la suite du décès de Guido de Marco, ancien Président de Malte et de l'Assemblée générale, qui a été un ardent défenseur de la cause palestinienne.

11. Le 14 juin, le Gouvernement israélien a approuvé la création d'une commission d'enquête israélienne sur

l'incident de la flottille de Gaza du 31 mai 2010, que devrait présider M. Jacob Turkel, ancien juge de la Cour suprême d'Israël.

12. Le 15 juin 2010, M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a fait un exposé au Conseil de sécurité sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

13. Le 20 juin 2010, Israël a annoncé officiellement un léger desserrement du blocus de Gaza. Toute marchandise ne figurant pas sur la nouvelle liste des produits interdits pourrait entrer à Gaza.

14. Le 6 juillet, le Premier Ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, a rencontré, à la Maison Blanche, le Président des États-Unis, M. Barack Obama. Ils ont évoqué les pourparlers indirects et les moyens de les faire évoluer vers des pourparlers directs. Cette rencontre a été suivie, le 7 juillet 2010, d'une réunion entre le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon et le Premier Ministre israélien, tenue au Siège de l'ONU, au sujet du processus de paix et de la situation de Gaza.

15. Le 21 juillet 2010, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, a fait un exposé au Conseil de Sécurité sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». L'exposé a été suivi d'un débat public, au cours duquel le Président a fait une déclaration au nom du Comité.

16. Le 23 juillet 2010, le Président du Conseil des droits de l'homme a désigné trois experts chargés d'une mission internationale indépendante d'établissement des faits, afin d'enquêter sur les violations du droit international qui ont résulté des attaques israéliennes sur la flottille acheminant de l'aide à Gaza.

17. Le Département de l'information a organisé, à Lisbonne, les 22 et 23 juillet 2010, le huitième Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient.

18. Le 29 juillet 2010, à sa réunion du Caire, la Ligue arabe a donné son approbation de principe à l'ouverture de négociations directes entre Israéliens et Palestiniens, dès que le Président Abbas aura jugé que les conditions pour de telles négociations sont réunies.

19. Le 2 août 2010, le Cabinet du Premier Ministre israélien a fait une déclaration selon laquelle Israël prendrait part à une enquête de l'ONU sur l'incident de la flottille acheminant de l'aide à Gaza le 31 mai 2010. Le même jour, le Secrétaire général a fait une

déclaration annonçant l'établissement d'une commission d'enquête sur l'incident, présidée par l'ancien Premier Ministre néo-zélandais, M. Geoffrey Palmer. La commission d'enquête s'est réunie le 10 août 2010 et a déjà rencontré le Secrétaire général.

20. Le 17 août 2010, M. Oscar Fernández-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a fait un exposé au Conseil de sécurité sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

21. M<sup>me</sup> Hillary Rodham Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, et M. George Mitchell, Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour la paix au Moyen-Orient, devaient, en principe, annoncer la reprise des négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne.

#### **Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique**

22. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) a fait observer que la situation dans le territoire palestinien occupé était très difficile du fait des actions illégales et brutales commises par la Puissance occupante. Lors d'une réunion tenue récemment, le Conseil de sécurité a été informé de l'évolution de la situation tragique qu'entraîne le blocus de la bande de Gaza et l'intensification des activités d'implantation de colonies, notamment à Jérusalem-Est et alentour. Le Conseil a également été informé de la situation par M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Quelles que soient les affirmations d'Israël, la situation sur le terrain n'a pas fondamentalement changé. Une lettre présentant point par point les crimes commis par Israël contre le peuple palestinien dans le territoire occupé devait être transmise le même jour au Secrétaire général, au Président du Conseil de sécurité et au Président de l'Assemblée générale. Même si l'entrée de camions supplémentaires chargés de produits alimentaires à Gaza a été permise, les besoins de la population étaient loin d'être couverts, et une unité de vues s'est dégagée, à laquelle s'est joint le Secrétaire général, pour exiger la levée immédiate du blocus immoral et abominable dont souffrent les Palestiniens de Gaza.

23. Conformément à la demande d'informations du Secrétaire général concernant les mesures prises dans le cadre de l'application de la résolution 64/254 de l'Assemblée générale intitulée « Deuxième suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit

de Gaza », les autorités palestiniennes ont mené des enquêtes transparentes et indépendantes, conformes aux normes internationales et ont soumis leurs conclusions dans les délais. On ne peut pas en dire autant d'Israël, qui a soumis un document qui n'était conforme ni aux critères internationalement reconnus, ni aux dispositions de ladite résolution.

24. Le Secrétaire général a été félicité pour avoir pris l'initiative de faire mener des enquêtes sur les crimes commis en haute mer contre la flottille acheminant de l'aide à Gaza par une commission indépendante. Le rapport préliminaire de la commission devait être établi en mi-septembre 2010.

25. Les pourparlers indirects n'ont pas été couronnés de succès. La Ligue des États arabes a récemment donné son accord de principe en vue de négociations directes entre les deux parties. Toutefois, pour que ces négociations réussissent, il est nécessaire de tirer les leçons des négociations antérieures : Israël doit mettre fin à ses activités d'implantation de colonies, notamment à Jérusalem-Est, lever le blocus de Gaza et accepter des termes de référence clairs englobant le principe selon lequel les frontières devant faire l'objet de négociations sont celles de juin 1967, avec quelques modifications mineures à apporter, à travers l'échange de terres comparables en nature et en valeur. Des mesures pratiques doivent être prises afin de garantir le respect de ces termes de référence par Israël.

26. Le Quartet a fait une déclaration invitant notamment Israël et les Palestiniens à engager des pourparlers directs à Washington le 2 septembre 2010. M<sup>me</sup> Hillary Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, a récemment annoncé que le Président Barack Obama serait l'hôte de ces négociations et que S. M. le Roi Abdallah de Jordanie et le Président Hosni Mubarak d'Égypte y participeraient. Le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine devrait répondre incessamment à cette invitation.

#### **Demande de la République bolivarienne du Venezuela de devenir membre du Comité**

27. **Le Président** a informé le Comité que la Mission permanente du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a le statut d'observateur auprès du Comité, a exprimé, dans une note verbale datée du 15 juin 2010, le souhait du Venezuela de devenir membre du Comité. Si le Comité approuve cette demande, celle-ci sera transmise au Président de l'Assemblée générale, de manière à ce que cette dernière puisse se prononcer sur la question.

28. *La demande de la République bolivarienne du Venezuela de devenir membre du Comité a été approuvée.*

29. **M. De Las Ovalles Colmenares** (Observateur du Venezuela) a indiqué que c'est avec honneur que la République du Venezuela allait accepter d'être membre du Comité qui a été créé pour faire face à la nécessité de réaffirmer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, et de faciliter le retour des Palestiniens chez eux. La demande faite par son pays de devenir membre du Comité est arrivée à un moment où le processus de paix au Moyen-Orient exige un engagement authentique et explicite de la communauté internationale. Tous les États devraient poursuivre le noble objectif que constitue la paix, et l'Observateur du Venezuela a exprimé le souhait que son pays continue d'apporter une réelle contribution, si humble soit-elle, au processus.

30. **M. Núñez Mosquera** (Cuba) a déclaré que sa délégation se félicitait de l'approbation de la demande de la République bolivarienne du Venezuela et s'est dit confiant que cela allait renforcer l'appui à la cause palestinienne.

31. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) a félicité la République bolivarienne du Venezuela d'être membre du Comité.

32. **M. Ali** (Malaisie) souligné que la République bolivarienne du Venezuela allait, en tant que membre, apporter une importante contribution aux travaux du Comité.

33. **M. Jiménez** (Nicaragua) a estimé que la République bolivarienne du Venezuela allait, en tant qu'ardent défenseur des droits de l'homme, participer à la poursuite des objectifs du Comité.

#### **Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité**

34. **Le Président** a attiré l'attention des participants sur le document de travail n° 7, qui contient les demandes d'accréditation soumises au Comité par quatre organisations non gouvernementales. Après examen des demandes, le Bureau a conclu qu'il s'agissait d'organisations satisfaisant aux critères d'accréditation et recommandé qu'elles soient accréditées. Par conséquent, il a considéré que le Comité souhaitait approuver ces demandes.

35. *Les demandes d'accréditation auprès du Comité reçues du Global Political Trends Center (Turquie), du*

*Free Palestine Movement (États-Unis), du Palestinian Refugee ResearchNet (Canada) et de Project Hope (Canada) ont été approuvées.*

**Autres questions**

36. *Un film documentaire intitulé « Alienation of Jerusalem » a été projeté.*

*La séance est levée à 12 h 25.*